

Direction de l'aménagement de la faune
de l'Estrie

Sherbrooke, le 31 août 2006

Monsieur Jean Gagné
Ministère des Transports
Direction régionale de l'Estrie
200, rue Belvédère Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9

Objet : Voie de contournement, proposition du tracé de l'autoroute 410

Monsieur,

Suite à l'impossibilité de pouvoir réaliser tel que prévu l'hiver dernier un inventaire aérien de l'habitat du cerf de Virginie en raison du manque de neige, nous avons effectué une revue de l'information cartographique en notre possession concernant l'utilisation du territoire de la voie de contournement par le cerf.

Sans vouloir banaliser la présence du cerf de Virginie dans la proximité du tracé autoroutier proposé et comme le parcours ne traverse pas de zone de ravage organisé ou possédant un historique connu et documenté, nous ne croyons pas que la réalisation de ce projet routier ait un impact significatif sur la population de cerf en Estrie.

Oui, il y a des cerfs, comme sur l'ensemble du territoire estrien. Toutefois, l'étalement urbain ainsi que l'absence d'habitat hivernal de qualité nous permet de croire que la densité hivernale de cerf est minimale dans ce secteur et qu'il est peu probable que cette même densité augmente près du périmètre urbain. Concernant les risques de collision avec les cerfs il est évident que le risque est directement lié à la densité de cerf en présence dans le secteur et qu'à priori il est quasi impossible de prévoir ou d'identifier des zones où les risques de collisions avec le cerf soient importants. Des risques de collision, il y en aura toujours mais avec le phénomène de l'étalement urbain les habitats de qualité ou potentiels iront en diminuant et automatiquement les densités de cerfs suivront cette tendance.

...2

Actuellement, le cerf de Virginie est présent sur le territoire du tracé de l'autoroute et il sera possiblement toujours, mais de là à prédire des problèmes à l'heure actuelle c'est pratiquement impossible. Toutefois, certains types d'interventions humaines peuvent influencer ou favoriser certains mouvements de répartition ou comportements du cerf de Virginie qui nous sont inconnus. Il suffirait qu'un propriétaire décide de faire de la coupe forestière près de l'autoroute, ce qui aurait pour effet d'attirer les cerfs en quête de nourriture créant ainsi une zone où le risque de collision augmenterait en raison de l'effet de concentration de l'intervention. Le nourrissage artificiel pourrait aussi avoir le même effet.

En guise de conclusion, oui il y a du cerf de Virginie dans le secteur du tracé de l'autoroute 410, donc par le fait même des risques de collision, mais comme le secteur n'abrite pas de forte concentration de cerfs les risques sont proportionnels et en analysant attentivement le portrait forestier il est impossible actuellement de déterminer ou de catégoriser des zones à risques de collision avec le cerf de Virginie.

Veillez accepter, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

La Direction de l'aménagement
de la faune de l'Estrie,

ORIGINAL SIGNÉ

AL/lm

Alain Lussier, technicien de la faune

c. c. MM. Marc Jacques Gosselin, biologiste, Dir. de l'aménagement de la faune de l'Estrie, MRNF
Jean-Pierre Laniel, directeur p. i. de l'Aménagement de la faune de l'Estrie, MRNF
Michel Letendre, adjoint au directeur de l'Aménagement de la faune de l'Estrie, MRNF
Sylvain Roy, biologiste, Dir. de l'aménagement de la faune de l'Estrie, MRNF